Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260225-DE0826-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveilh

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 17 février 2026, se sont réunis le 25 février 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Dominique LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Dominique LE ROUX, Édith LE BORGNE, Jean BIGER, Marine GOURLAY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Pierre PROVOST, Evelyne GUICHAOUA, Erlé DENOËL, Thierry LE FLOC'H, Josée LARVOL, Caroline PETIT, Stéphane SCHMITT, Jean-Jacques CARIOU, Jean-Pierre CANTON, Yvon TROADEC, Dominique LE GUICHAOUA, Diane GAYET, Linda KERBERENES, Arnaud PLATEL

Absents ayant donné pouvoir :

Sandrine EVEN	à	Édith LE BORGNE
Liliane BRUNET	à	Évelyne GUICHAOUA
Jérôme LECOMPTE	à	Germain GUICHAOUA
Laura LE GOFF	à	Jean BIGER
Florent PLOUZENNEC	à	Thierry LE FLOC'H
Catherine DANIELOU	à	Dominique LE ROUX
Caroline NERZIC	à	Erlé DENOËL

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 20
- votants : 27

Secrétaire de séance : Germain GUICHAOUA

DE0826 - Pacte Finistère 2030 – Demande de subvention pour la rénovation de la couverture du bâtiment communal « Ti Kreizh »

Rapporteur : Germain GUICHAOUA

Le bâtiment communal « Ti Kreizh », comprenant trois locaux commerciaux ainsi que trois logements, subi de nombreuses infiltrations qui occasionnent des dégâts des eaux récurrents. La couverture de ce bâtiment date vraisemblablement de sa construction et est donc à rénover intégralement.

Ce projet est estimé à 64 000 € HT. Il est possible de solliciter une subvention à hauteur de 80% maximum auprès du Département du Finistère dans le cadre du Pacte Finistère 2030 volet 1 pour 2026.

Une consultation sera lancée à l'issue du vote du BP 2026.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260225-DE0826-DE

Le tableau de financement proposé est le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES
Couverture : 64 000 €	Subvention CD 29 (80%): 30 000 €
	Autofinancement (20%) : 34 000 €
TOTAL 64 000 €	**TOTAL** 64 000 €

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 10 février 2026,
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la rénovation de la couverture de « Ti Kreizh » pour un montant estimé à 64 000 € HT

- **Sollicite** auprès du Département du Finistère une subvention de 30 000 € dans le cadre du Pacte Finistère 2030 volet 1 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 25 février 2026

Le Maire, Dominique LE ROUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.